



PASSERELLE A2 VERS A

Cette formation vous permet de conduire tous types de motos sans restriction de puissance ou de cylindrée.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis A2 depuis 2 ans minimum (ce délai peut être anticipé de 3 mois)

DURÉE DE LA FORMATION

7h minimum de formation sur 1 journée

TARIF

290€ TTC par personne pour 7 heures de formation

So permis Lancaster



06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se décompose en 3 séquences.

Séquence 1 – Théorie (durée : 2 heures) :

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions ;
- Présentation : les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

Séquence 2 – Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures) :

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...);
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3 - Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures) :

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action ;
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation, un bilan de cette prestation réalisé par le formateur, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclette d'une puissance supérieure.

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous publics



ACCÉSSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

FORMATION CERTIFIANTE

Non

SANCTION(S) DE LA FORMATION

Attestation de suivi de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- La formation est réalisée en présentiel ;
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève ;
- Lors de l'inscription, l'apprenant est informé des dates de formations disponibles ;
- Délai de 30 jours ouvré à compter de la réception du dossier complet.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Pédagogies :

- Méthode actives adaptées à la formation
 - Alternance de théorie et de pratique
 - Utilisation de schémas, tablette, mise en situation en tant que support pédagogique

 - Équipement de radioguidage homologué ;
 - Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-école » ;
 - Équipement de protection individuelle obligatoire (non fournie par l'école de conduite) :
- Un casque de type homologués conformément à l'article R. 431-1 du code de la route ;
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route ;
 - Un blouson ou veste à manches longues ;
 - Un pantalon ou d'une combinaison ;
 - Des bottes ou des chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les éléments vus lors des séquences, sont évalués par l'enseignant en milieu et en fin de formation.

Il n'y a pas d'examen final, c'est l'enseignant lui-même qui estime si l'élève est apte à conduire le véhicule pour lequel il a suivi la formation.

L'élève peut, lui aussi, exprimer son ressenti et dire s'il se sent apte.

MOYENS D'ENCADREMENTS

- Les élèves sont encadrés et suivis par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention deux roues.
- Le formateur est chargé d'animer le groupe et d'accompagner les élèves vers l'acquisition de connaissances et de compétences.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

A l'issue de la formation, les élèves se voient remettre une attestation de suivi de formation par le responsable de l'école de conduite.

Cette attestation autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

SOPERMIS.COM s'engage à effectuer la demande de fabrication du titre A pour son apprenant auprès des services compétents (ANTS).

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN
208 Avenue Marechal JOFFRE
66 000 PERPIGNAN

 06.59.69.00.66

@ : contact@so-permis.com

WWW.SO-PERMIS.COM

